



Le guide **ÉTUDIANTS & CHERCHEURS**
INTERNATIONAUX
Université de Strasbourg
du logement

Université de Strasbourg

Le guide du logement

Édition n°6

CONCEPTION

Marie Déroche | MISSION SOLIDARITÉ

CRÉATION & RÉDACTION

Marie Déroche | MISSION SOLIDARITÉ

Nadia Tettamanti & Tiffanie Wipf | DRI

DESIGN GRAPHIQUE

Imprimerie DMG 2025 | UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

TRADUCTION & RELECTURE VERSION ANGLAISE

TreductaInternational

Charlie Da Cunha

↳ Bienvenue à Strasbourg !

Que vous soyez étudiant ou chercheur, en séjour de courte ou de longue durée, découvrez les différentes options recensées dans ce guide de l'université en fonction de votre profil et de votre budget.

La boîte à outils vous propose de nombreux conseils pratiques pour que votre séjour se déroule au mieux.

Nous espérons que ce guide pratique – régulièrement mis à jour et réédité – réponde à vos questions. N'hésitez pas à contacter les services de l'université pour plus d'informations.

Légende

- € loyer mensuel inférieur à 300 €
- €€ loyer mensuel entre 300 € et 500 €
- €€€ loyer mensuel supérieur à 500 €
- 🎓 tarif réduit pour les étudiants et personnels de l'Université de Strasbourg
- APL éligibilité à l'aide personnalisée au logement de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- ♿ accessibilité aux personnes en situation de handicap



⚠ ATTENTION ARNAQUES! ⚠

Ce guide du logement est un support d'information. Il est de votre responsabilité de vérifier le sérieux et la véracité de chaque offre de logement. Ne payez aucune somme d'argent tant que vous n'avez pas visité le logement ou que vous n'avez pas signé de contrat de location. Certains bailleurs demandent un chèque ou un virement bancaire pour réserver le logement. Cette pratique est illégale en France. Pour bénéficier de conseils ou d'une assistance juridique en matière de logement, vous pouvez contacter gratuitement l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) 📧 anil.org. En aucun cas, et sous aucun prétexte, pour tout dommage physique, moral, matériel ou financier causé dans le cadre d'un contrat de location, la responsabilité de l'Université de Strasbourg ne pourra être engagée.

↳ sommaire

types de logement

PAGE **08**
résidences
universitaires

PAGE **11**
résidences
privées

PAGE **18**
foyers

PAGE **21**
logements de
particuliers

PAGE **23**
agences
immobilières

PAGE **23**
hébergements
temporaires

dispositifs d'aide au logement

PAGE **28**
aides
financières

PAGE **29**
organismes
de conseils

boîte à outils

PAGE **32**
lexique
du logement

PAGE **37**
entrer dans
le logement

PAGE **43**
vivre dans
le logement

PAGE **47**
sortir
du logement



Types de *logements*



➤ résidences universitaires

Collège doctoral européen Université de Strasbourg

€€ | APL | 🇪🇺

Le Collège doctoral européen est une résidence de l'Université de Strasbourg qui propose 100 studios meublés entre 22 m² et 26 m² réservés aux doctorants, notamment aux doctorants primo-arrivants et en cotutelle. La résidence se situe idéalement sur le campus universitaire Esplanade, proche de l'arrêt de tram *Observatoire*. Elle dispose d'un espace convivialité avec cuisine équipée, d'une salle de fitness, d'une connexion internet et d'une laverie. Location à l'année et/ou courts séjours de moins de 6 semaines.

➤ 46 BOULEVARD DE LA VICTOIRE
67000 STRASBOURG | 03 68 85 17 13
CDE-BOOKING@UNISTRA.FR

🌐 CDE.UNISTRA.FR

Villa Arconati Visconti Université de Strasbourg

€€ | APL | 🇪🇺

La villa Arconati Visconti est une résidence de l'Université de Strasbourg réservée à l'accueil des professeurs, chercheurs et post-doctorants en visite à Strasbourg. La durée de location possible pour

un logement est d'une semaine au minimum à trois mois au maximum. Les logements proposés sont des chambres simples, des studios et des F2, dont 5 en duplex. Chaque chambre est équipée d'une salle de bain privative, d'une télévision, et d'une connexion internet. Les studios et F2 sont équipés d'un coin cuisine (avec évier, réfrigérateur, plaques de cuisson). La résidence dispose également d'une cuisine collective équipée et d'une laverie accessibles pour tous les résidents.

➤ 38 BOULEVARD D'ANVERS, 67000 STRASBOURG
03 68 85 60 86 | ARCONATI@UNISTRA.FR

🌐 UNISTRA.FR/INDEX.PHP?ID=22589

Maison Universitaire Internationale

Amitel | €€€ | APL | 🇪🇺

Gérée par l'association Amitel, la Maison universitaire internationale est une résidence dédiée à l'accueil des étudiants internationaux de l'Université de Strasbourg (étudiants, doctorants, post-doctorants). Elle se compose de 169 studios meublés et équipés de 18.5 m² à 40 m², avec kitchenette et salle de bain privative. La durée de location requise pour un studio est de 9 mois minimum.

De nombreux services sont mis à disposition des résidents : accueil 7j/7, restauration, connexion wifi, laverie, salle de sport, salle de musique, location de vélos.

➤ 11 PRESQU'ÎLE ANDRÉ MALRAUX
67100 STRASBOURG | 03 69 61 88 00
INFOS@AMITEL.EU

🌐 AMITEL.EU/NOS-RESIDENCES/RESIDENCE-
MAISON-UNIVERSITAIRE-INTERNATIONALE



Le saviez-vous ? 🇪🇺 🇫🇷 🇩🇪

Mission Solidarité

La Mission Solidarité est au service de l'ensemble des étudiants de l'université. Ouverte du lundi au vendredi de 10h à 17h, elle propose écoute, aide et accompagnement individualisés dans l'ensemble de vos démarches. Elle comporte des permanences d'assistantes sociales le mardi et le jeudi sans rendez-vous.

➤ MISSION SOLIDARITÉ
47 AVENUE DE LA FORÊT-NOIRE
2^e ÉTAGE BUREAU 302, 67100 STRASBOURG
03 68 85 80 30
POLE.SOLIDARITE@UNISTRA.FR
📷 @LAMISSIONSOLIDARITE

Le saviez-vous ? 🇪🇺 🇫🇷 🇩🇪

Maison Universitaire Internationale

Au rez-de-chaussée de la Maison Universitaire Internationale sont localisés les pôles Mobilités, d'accueil, d'accompagnement et promotion à l'international de la Direction des relations internationales ainsi que le Centre de services Euraxess de l'Université de Strasbourg. Ces services sont dédiés à l'accueil du public international et mettent en place des ateliers pour aider le public étranger dans ses démarches administratives (titre de séjour, sécurité sociale, recherche de logement, aides financières) ainsi qu'une offre de cours de français et un agenda culturel. Le Centre de services Euraxess propose plus particulièrement une assistance personnalisée et gratuite aux chercheurs internationaux (doctorants inclus) et à leurs familles

➤ ESPACE D'ACCUEIL INTERNATIONAL
MAISON UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE
REZ-DE-CHAUSSÉE | 11 PRESQU'ÎLE ANDRÉ
MALRAUX, 67100 STRASBOURG
03 68 85 66 49

Résidences et cités universitaires du CROUS | €€ | APL | 🚿

Le Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) dispose de 5 000 lits réservés aux étudiants dans 17 résidences universitaires à Strasbourg. Les chambres et studios proposés par le Crous sont destinés à des étudiants qui ont un budget limité. Les loyers s'échelonnent de 191 € à 550 € par mois. Le nombre de places est limité. Les étudiants en programme de mobilité (Erasmus+ ou autre accord interuniversitaire) peuvent effectuer une demande pour un logement en résidence universitaire du Crous directement auprès de la Direction des relations internationales au moment de la candidature en ligne à l'Université de Strasbourg

📧 dri-logementcrous@unistra.fr

Les étudiants internationaux venant en France à titre individuel et souhaitant un logement Crous doivent déposer une demande directement sur le site internet du Crous de Strasbourg avant le 31 mai pour l'année universitaire suivante. Les procédures de demande varient selon le statut de la personne (boursier, durée du séjour...).

📧 crous-strasbourg.fr/se-loger

Pour un logement en cours d'année universitaire ou pour un court séjour, consultez les logements du Crous disponibles à la réservation sur

📧 trouverunlogement.lescrous.fr

➤ 1 QUAI DU MAIRE DIETRICH

67000 STRASBOURG | 03 88 21 28 00

LOGEMENT@CROUS-STRASBOURG.FR

CROUS-STRASBOURG.FR/LOGEMENTS

Lokaviz, la centrale du logement étudiant | €€ | APL | 🚿

Lokaviz est la centrale de logement du Crous qui propose aux étudiants une offre de logements chez des particuliers. Les étudiants peuvent consulter gratuitement les annonces en ligne après avoir effectué leur inscription sur

📧 LOKAVIZ.FR

➤ **résidences privées**

Résidence Kellermann | €€€ | APL | 🚿

La résidence Kellermann est accessible aux étudiants, doctorants, post-doctorants, ainsi qu'aux jeunes actifs en formation et aux stagiaires. Elle propose plus de 220 studios meublés et équipés de 18 m² à 24 m² avec kitchenette et salle de bain privative. Elle est située dans l'éco-quartier Danube, à proximité du campus de l'Esplanade et du centre-ville historique.

➤ 26 RUE DE L'ELBE, 67100 STRASBOURG

03 88 40 65 11 | KELLERMANN@LOGIFAC.FR

📧 LOGIFAC.FR/RESIDENCE/LA-RESIDENCE-KELLERMANN-STRASBOURG

Résidence La Canopée

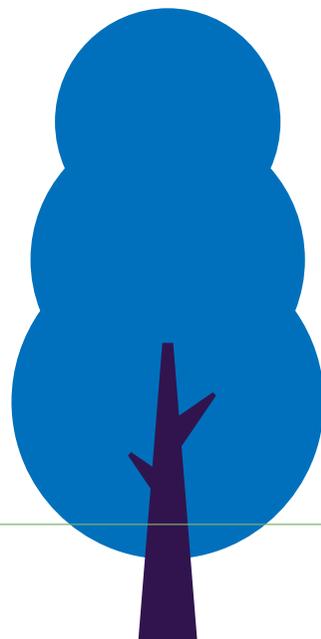
€€€ | APL | 🚿 | 📺

La résidence La Canopée propose 122 studios de 17 m² à 23 m² avec kitchenette équipée, salle de bain privative, lit simple, bureau et meubles de rangement. Elle se situe à 10 minutes du centre-ville et à proximité du campus Esplanade. Plusieurs services inclus dans les charges sont mis à disposition des résidents tels qu'un accès wifi fibre, une salle de sport, une salle d'étude, une cafétéria, une salle de coworking et un local à vélo.

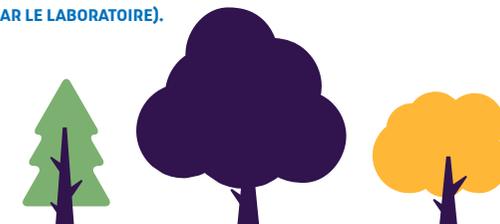
➤ 5 RUE JACQUES KABLE, 6700 STRASBOURG

09 72 81 39 73 | CONTACT@MADEINBYEP.FR

📧 MADEIN-RESIDENCE-ETUDIANTE.COM



REMISE APPLIQUÉE EN FOURNISSANT LE MOT DE PASSE LORS DE VOTRE RÉSERVATION SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG (CARTE ÉTUDIANTE, CERTIFICAT DE SCOLARITÉ, LETTRE D'ACCEPTATION, LETTRE D'ACCUEIL PAR LE LABORATOIRE).



Résidence Unitha | €€€ | APL | 🏠

La résidence Unitha propose 60 studios de 19 à 34 m², ainsi que des 2 et 3 pièces de 37 à 50 m² avec kitchenette équipée, salle de bain carrelée, lit (simple ou double), bureau, et meubles de rangement. Plusieurs services inclus dans les charges sont offerts aux résidents tels qu'un accès wi-fi, une laverie, une cafétéria, une salle d'étude et un local à vélo. Elle se situe à proximité du campus universitaire et du parc d'innovation d'Illkirch et des lycées.

- ↘ 2 ESPLANADE SOLANGE FERNEX
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
(ANGLE RUE LE CORBUSIER) TRAM LIGNE A
ARRÊT ILLKIRCH LIXENBUHL
09 72 81 39 73 | CONTACT@MADEINBYEP.FR
MADEIN-RESIDENCE-ETUDIANTE.COM/UNITHA



Résidences Relais Étudiants | €€€ | APL

Les Relais Étudiants proposent des logements meublés et équipés avec kitchenette et salle de bain privative pour les étudiants, stagiaires, en formation ou en déplacement professionnel dans les 7 résidences suivantes : Relais de l'Observatoire, Relais Bartholdi, Relais Porte Blanche, Relais de la Krut', Relais Bonnes Gens, Résidence 77.

- ↘ 2 RUE DE L'INDUSTRIE, 67114 ESCHAU
03 88 64 03 92 | INFO@RELAIS-ETUDIANTS.COM
RELAIS-ETUDIANTS.COM

Résidences Estudines | €€€ | 🏠

Les Estudines proposent des studios meublés entre 17 m² et 33 m² avec kitchenette équipée (évier, plaques électriques, four micro-ondes, réfrigérateur, vaisselle) et salle de bain privative dans les 3 résidences suivantes :

- ↘ LES ESTUDINES KLÉBER
16 RUE HANNONG, 67000 STRASBOURG
09 69 39 08 98
- ↘ LES ESTUDINES EUROPÉENNES
29 RUE DÉSERTE, 67000 STRASBOURG
09 69 39 08 98
- ↘ ESTUDINES STRASBOURG PRESQU'ÎLE MALRAUX
51 RUE DE LA PRESQU'ÎLE ANDRÉ MALRAUX
67000 STRASBOURG | 09 69 39 08 98
ESTUDINES.COM/RESIDENCE-LOGEMENT-ETUDIANT-STRASBOURG-18.HTML

Résidence Nexity Studéa Winston 2
€€€ | APL

La résidence Studéa Winston 2 propose environ 400 studios meublés et équipés de 18 m² à 21 m² à proximité du campus Esplanade, de l'INSA, de Sciences Po, et de l'EM Strasbourg. Plusieurs services sont mis à disposition des résidents tels qu'une connexion internet, une cafétéria, un local vélo, une salle de sport, une salle d'études, un service ménage, une laverie.

- ↘ 25/27 RUE DE LONDRES, 67000 STRASBOURG
08 20 83 08 20 | RVANCALSTER@NEXITY.FR
NEXITY-STUDEA.COM/LOCATIONS-ETUDIANTES/STRASBOURG/STUDEA-WINSTON-2-PO0000150

Résidence Nexity Studéa Strasbourg Rieth | €€€ | APL

La résidence Studéa Strasbourg Rieth propose environ 130 logements meublés et équipés proches des campus de Schiltigheim et Cronenbourg, ainsi que du CNRS. Plusieurs services sont mis à disposition des résidents tels qu'une connexion internet, une cafétéria, une salle d'études, un service ménage, une laverie.

- ↘ 18 RUE ISABELLE EBERHARDT, 67200 STRASBOURG
08 20 83 08 20
NEXITY-STUDEA.COM/LOCATIONS-ETUDIANTES/STRASBOURG/STUDEA-STRASBOURG-RIETH-PO0000305

Résidence Churchill | €€€ | APL | 🏠
Résidence Nobel | €€€ | APL | 🏠

Les résidences Churchill-Nobel proposent des logements non meublés situés à proximité du campus de l'Esplanade et de la Médiathèque André Malraux. Les studios et appartements T2 proposés sont équipés d'une kitchenette et d'une salle de bain privative.

- ↘ RÉSIDENCE CHURCHILL (STUDIOS)
5 RUE DE MUNSTER, 67000 STRASBOURG
03 90 41 07 94 | INFO@CHURCHILL-NOBEL.FR
CHURCHILL-NOBEL.FR
- ↘ RÉSIDENCE NOBEL (STUDIOS ET F2)
12 RUE DE FRÉCONRUPT, 67000 STRASBOURG
03 90 41 07 94 | INFO@CHURCHILL-NOBEL.FR
CHURCHILL-NOBEL.FR

Résidences AMITEL | €€ | APL | 🏠

L'association AMITEL dispose de logements sociaux permettant aux étudiants et aux jeunes actifs entre 18 et 30 ans d'avoir accès plus facilement à un logement en résidence ou à un logement autonome. La résidence Soleure et la résidence Krutenau proposent plus particulièrement des chambres, studios et appartements meublés et équipés pour les étudiants.

- ↘ RÉSIDENCES AMITEL
8 RUE DE SOLEURE, 67000 STRASBOURG
03 88 36 15 28 | INFOS@AMITEL.EU
AMITEL.EU



**Résidence Néméa Appart'Étud
Strasbourg-Meinau** | €€€ | APL

La résidence Néméa Appart'Étud Strasbourg-Meinau propose 135 logements meublés et équipés, avec kitchenette et salle de bain privative. Elle se situe à proximité immédiate du Pôle formation de la CCI et à 10 minutes à pied de l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation).

↳ 208 AV. DE COLMAR, 67100 STRASBOURG

06 75 66 24 47

↳ NEMEA-RESIDENCE-ETUDIANTE.COM/FR/STRASBOURG-MEINAU

**Résidence Néméa Appart'Étud
Strasbourg-Élypséo** | €€€ | APL

La résidence Néméa Appart'Étud Strasbourg-Élypséo propose 115 logements meublés et équipés, avec kitchenette et salle de bain privative. Elle se situe près de l'arrêt de tram Aristide Briand (ligne D) permettant d'accéder au campus universitaire en 15-20 minutes.

↳ 45A AVENUE DU RHIN, 67100 STRASBOURG

03 88 10 12 43

↳ NEMEA-RESIDENCE-ETUDIANTE.COM/FR/STRASBOURG-ELYPSEO

Résidence Winston | €€€ | APL

La résidence Winston est située dans le quartier Neudorf près du campus de l'Esplanade et des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. Elle propose des studios, des duplex avec balcon, ainsi que des appartements T2 meublés et équipés, avec kitchenette et salle de bain privative. Les réservations sont possibles à l'année, ainsi que pour des courts séjours selon les disponibilités.

↳ 21 RUE DU BALLON, 67100 STRASBOURG

03 88 84 97 40 | RESIDENCE.WINSTON@GMAIL.COM

↳ RESIDENCE-ETUDIANTE-STRASBOURG.FR/R%C3%A9SIDENCE

Résidence Gustave Doré | €€ | APL

La résidence Gustave Doré propose des studios et des appartements T2 meublés et équipés entre 18 m² et 30 m² avec kitchenette et salle de bain privative. Des services sont à disposition des résidents tels qu'une laverie, une salle de sport et un local vélo.

↳ 126 AVENUE DU RHIN, 67100 STRASBOURG

08 11 05 90 74 | STRASBOURG@FAC-HABITAT.COM

↳ FAC-HABITAT.COM/FR/RESIDENCES-ETUDIANTES/ID-70-RESIDENCE-ETUDIANTE-GUSTAVE-DORE-STRASBOURG

Résidence Heyritz | €€€ | APL

La résidence Heyritz est dédiée prioritairement à l'accueil d'étudiants en formation de santé (médecine, pharmacie, dentaire...). Elle se situe en face du Nouvel Hôpital Civil et propose 280 logements équipés et meublés (studios, T1, T2, T3). Chaque logement est équipé d'une kitchenette, d'une salle de bain privative et d'une connexion Internet incluse. Une laverie et un parking sont à disposition des résidents.

↳ 10 RUE GUIDO GUERSI, 67100 STRASBOURG

03 88 65 27 62

↳ MACSF.FR/NOS-PRODUITS-SERVICES/HABITATION-LOISIRS/HABITATION/RESIDENCES-ETUDIANTES#STRASBOURG



Résidences MGEL Logement

€€ | APL | 🏠

La MGEL (Mutuelle Générale des Étudiants de l'Est) propose des studios et des appartements meublés et équipés avec kitchenette et salle de bain privative dans le quartier Gare et la Meinau.

📍 22 RUE DE BOUXWILLER, 67000 STRASBOURG

03 88 22 42 64

CONTACT.STRASBOURG@MGELLOGEMENT.FR

🌐 MGELLOGEMENT.FR/VILLES/STRASBOURG

Résidence Student Factory

Strasbourg Étoile | €€€ | APL | 🏠

La résidence Student Factory Strasbourg Étoile propose 135 logements meublés et équipés en T1 et T2 dans le quartier de la Bourse, à proximité du campus Esplanade. Chaque logement est composé d'une kitchenette, d'une salle de bain privative, d'un bureau et de meubles de rangement. Des services sont à la disposition des résidents tels qu'un accès internet, local à vélos, espace de coworking, bibliothèque, laverie, cafétéria.

📍 12 RUE DE LAUSANNE, 67000 STRASBOURG

01 71 25 08 20 | CONTACT@STUDENT-FACTORY.COM

🌐 STUDENT-FACTORY.COM/FR/RESIDENCES-ETUDIANTES/STRASBOURG-ETOILE

À SAVOIR
L'Eurométropole de Strasbourg a élaboré une cartographie des résidences étudiantes sur le territoire. Retrouvez tous les logements étudiants sur la carte interactive strasbourgaimesesetudiants.eu/logement

Résidence de l'Espace Européen

€€ | APL | 🏠

La résidence de l'Espace Européen propose 44 logements meublés et équipés de 24 m² pour l'accueil d'étudiants et de personnes en mobilité temporaire à Strasbourg. Elle est située à proximité immédiate de l'ECAM Strasbourg-Europe, de l'IUT Louis Pasteur, de l'École Européenne de Chimie, du CNRS, de la FAFIEC, et de l'École Européenne de Beauté.

📍 2 RUE MARC SEGUIN, 67800 BISCHHEIM

07 50 87 43 57

INFO@RESIDENCE-ESPACEEUROPEEN.FR

🌐 RESIDENCE-ESPACEEUROPEEN.FR

Résidence de la Roche | €€€ | APL

La résidence de la Roche propose des studios meublés destinés au logement des jeunes actifs, des salariés en mobilité géographique, des étudiants, et des stagiaires en formation. Elle se situe à proximité de la gare de Strasbourg et de l'INSP (anciennement ENA). Chaque studio dispose d'une douche et d'un lavabo. Une cuisine collective et des toilettes mixtes sont à disposition des résidents à chaque étage du bâtiment.

📍 54 RUE DU BAN-DE-LA-ROCHE

67000 STRASBOURG | 03 67 70 02 30

RESIDENCE.ROCHE@PARMEUBLES.FR

🌐 RESIDENCESPARME.FR/RESIDENCES/RESIDENCE-DE-LA-ROCHE

Résidence AREF - Stud'City

€€€ | APL

Strasbourg Schiltigheim 2 est située à un quart d'heure du centre-ville de Strasbourg, à proximité immédiate du campus de Cronenbourg (ECPM, CNRS, IUT), ainsi que des écoles ICAM, ESSCA...165 logements sont répartis sur 5 étages. Ils proposent de belles vues dégagées et des espaces extérieurs. Les studios sont meublés et équipés. Le loyer inclut toutes les charges (eau froide, eau chaude, chauffage et électricité).

📍 8 RUE ALLÉE DES COMTES, 67200 STRASBOURG

🌐 STUDCITY.FR/AREF/RESIDENCES/STRASBOURG-SCHILTIGHEIM/

SARL JPH | €€€ | APL

La SARL JPH propose des studios et des appartements T1 et T2 meublés et équipés pour des durées de séjour entre 1 an et 3 ans, en location individuelle ou en colocation. Les logements sont situés dans l'hypercentre, dans le quartier de la Krutenau, et le quartier de l'Esplanade.

📍 76 RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS

67000 STRASBOURG | 06 47 85 67 79

JPHM67@GMAIL.COM

Résidence UXCO K7 | €€€ | APL

Elle propose des studios, T1 et T2 de 17 à 33m² neufs. Chaque logement est entièrement équipé et meublé. Vous trouverez également sur place une laverie connectée, une salle de fitness, local vélos et des espaces communs afin de créer de beaux moments de partage.

📍 2 ALLÉE DE STOCKHOLM 67300 SCHILTIGHEIM

🌐 UXCO.COM/FR/LOGEMENT-ETUDIANT/STRASBOURG/77/K7



↳ foyers

Un foyer est un établissement à caractère social. Il propose généralement des chambres individuelles ou collectives, meublées ou non, de plus petite taille qu'en résidence privée. Le foyer comporte des parties communes (cuisine, infirmerie, laverie) et parfois même un service de restauration. Ce type d'établissement est souvent géré par des associations. Il s'adresse à des étudiants disposant de revenus modestes ou à de jeunes travailleurs en voie d'insertion.

Foyers Adoma | €€ | APL | 🏠

Adoma propose des solutions de logement social adaptées aux personnes salariées ou sans emploi, seules ou en famille, qui traversent des difficultés économiques et d'insertion et ne parviennent pas à se loger dans le parc immobilier traditionnel.

🌐 ADOMA.CDC-HABITAT.FR/ADOMA/L-ENTREPRISE/LES-RESIDENCES-ADOMA/P-74-RESIDENCES-SOCIALES.HTM

Foyer Notre Dame | €€ | APL | 🏠

L'association du Foyer Notre Dame propose 160 logements en résidences jeunes pour les individus entre 18 et 25 ans qu'ils soient salariés, apprentis, ou en formation professionnelle. Les logements sont répartis sur trois sites à Strasbourg : Résidence Paul Haeberlin, Résidence St Exupéry, Résidence Tomi Ungerer.

↳ 3 RUE DES ÉCHASSES, 67061 STRASBOURG CEDEX
03 88 22 70 90
🌐 RESIDENCESJEUNES.ORG

Foyers de la Cité Relais | €€€ | APL | 🏠

La Cité Relais propose des logements en résidence de type studio ou F3 dans le but de favoriser l'insertion des étudiants et des jeunes travailleurs. Les appartements sont meublés et équipés avec une kitchenette, une salle de bain privative et des meubles de rangement.

↳ 6 RUE DE L'ARC EN CIEL, 67000 STRASBOURG
03 88 15 02 60
RESIDENCESTODILE@LA-CITE-RELAIS.FR
🌐 LA-CITE-RELAIS.FR/INDEX.PHP

Foyer de l'Étudiant Catholique

FEC | €€ | 🏠

Le Foyer de l'Étudiant Catholique (FEC) est situé au centre-ville de Strasbourg, à 200 m de la cathédrale. Il dispose de 161 lits en chambre simple et double. Chaque chambre est meublée et équipée avec une kitchenette (réfrigérateur, plaques de cuisson) et une salle de bain privative. Les résidents ont à leur disposition des services collectifs : bibliothèque, salle de travail, salle télé, salle de sport, laverie, chapelle.

↳ 17 PLACE SAINT-ETIENNE, 67000 STRASBOURG
03 88 35 36 20
🌐 FEC-STRASBOURG.ORG

Maison de l'étudiante de Strasbourg | €€ | APL

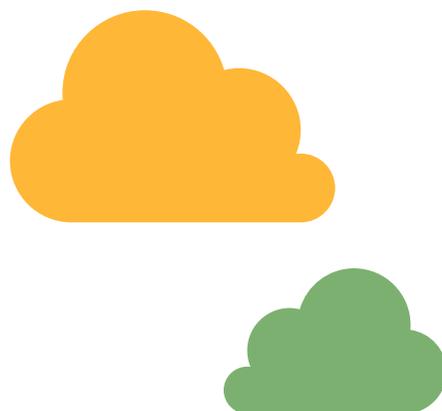
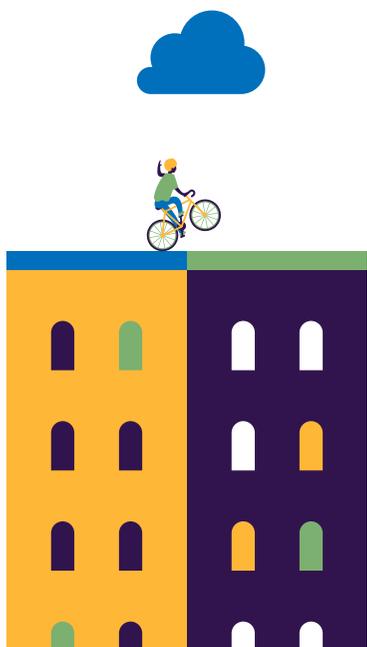
La Maison de l'Étudiante de Strasbourg est un foyer d'hébergement pour jeunes filles étudiantes proposant 70 chambres meublées, individuelles ou doubles. Chaque chambre est composée d'un lit, d'un lavabo, d'un bureau et de rangements. Les sanitaires (douches et toilettes) sont situés à chaque étage. La cuisine collective et la laverie sont des services à disposition de toutes les résidentes.

↳ MAISON DE L'ETUDIANTE STRASBOURG
7 BOULEVARD DE LA VICTOIRE
67000 STRASBOURG
03 88 35 32 67 | MDE2STRASBOURG@GMAIL.COM
🌐 MDE-STRASBOURG.EU

Foyer du Stift | €€

Le Stift est un foyer pour étudiants du monde entier situé dans le quartier historique de Strasbourg. Il propose plus de 259 chambres réparties sur trois sites. Le foyer dispose également d'un restaurant universitaire Crous accessible pour tous les étudiants de Strasbourg, d'une médiathèque, et organise quotidiennement des animations culturelles, artistiques et sportives.

↳ 1 QUAI SAINT-THOMAS, 67000 STRASBOURG
03 88 25 32 00 | SECTEUR-ETUDIANT@FONDATION-SAINT-THOMAS.FR
🌐 FOYERS-ETUDIANTS-STRASBOURG.ORG



Foyer le Sept | €€ | APL

Le Sept est un foyer étudiant proche du Palais Universitaire, de Sciences Po et de l'École de Management de Strasbourg. Il dispose de 14 chambres et 12 studios, ainsi que d'une grande cuisine collective accessible à tous les résidents.

↘ 7 AVENUE DE LA FORÊT NOIRE
67000 STRASBOURG | 03 88 61 07 23
SECTEUR-ETUDIANT@FONDATION-
SAINT-THOMAS.FR
FOYERS-ETUDIANTS-STRASBOURG.ORG

Foyer Jean Sturm | €€€

Située dans le centre de Strasbourg à proximité du quartier Petite France, le foyer Jean Sturm est composé de studios meublés et équipés avec kitchenette et salle de bain privative. Des services tels qu'une salle de sport et des salles de travail sont à la disposition des résidents.

↘ 2 A RUE SALZMANN, 67000 STRASBOURG
03 88 15 76 00
SECTEUR-ETUDIANT@FONDATION-
SAINT-THOMAS.FR
FOYERS-ETUDIANTS-STRASBOURG.ORG

Grand séminaire de Strasbourg

€€ | 🇧🇪

Le Grand séminaire est le lieu de formation des futurs prêtres mais il accueille également un foyer des étudiants, regroupant une trentaine de chambres pour y héberger des étudiants masculins de 18 ans et plus (ou dans leur 18^e année). Chaque chambre est individuelle et comprend un lit, un lavabo, un bureau et plusieurs rangements. Les sanitaires (douches et toilettes) sont situés dans chaque couloir et une cuisine collective ainsi qu'une buanderie sont à disposition de tous les résidents.

↘ 2 RUE DES FRÈRES, 67000 STRASBOURG
ECONOME@GRANDSEMINAIRE.ALSACE
GRANDSEMINAIRE.ALSACE/DEMARCHES



Logements de particuliers

La colocation

La colocation est la réservation d'un même logement par plusieurs personnes qui se connaissent ou non, pour une durée déterminée ou non. Les sites internet suivants sont donnés à titre indicatif :

APPARTAGER.FR
LACARTEDESCOLOCS.FR
LOCSERVICE.FR/COLOCATION
ROOMLALA.COM
LOCATION-APPARTEMENT-STRASBOURG.COM/
COLOCATION

La colocation intergénérationnelle

Les sites de partage intergénérationnel sont un type unique de programme intergénérationnel qui réunit les jeunes générations et les adultes plus âgés dans un même logement. Les sites internet suivants sont donnés à titre indicatif :

ENSEMBLE2GENERATIONS.FR
HABITAT-HUMANISME.ORG/ASSOCIATIONS/
HABITAT-HUMANISME-ALSACE
UNTOIT2GENERATIONS.FR

Studapart

Studapart est une plateforme de réservation multilingue en ligne qui propose des annonces de propriétaires et de résidences universitaires privées souhaitant louer leur logement à des étudiants internationaux.

L'université de Strasbourg a établi un partenariat avec Studapart et vous donne un accès privilégié à la plateforme.

Vous pourrez ainsi chercher un logement et contacter directement les propriétaires ou résidences universitaires privées de votre choix via le système de messagerie, et réserver sur le site internet de manière totalement sécurisée. Il vous suffira de payer le premier mois de loyer pour garantir la réservation de votre logement.

Il faudra pour cela fournir un justificatif d'inscription à l'Université de Strasbourg (carte d'étudiant, certificat de scolarité, lettre d'acceptation, lettre ou convention d'accueil par le laboratoire).

UNISTRA-INTERNATIONALHOUSING.
STUDAPART.COM



↳ sites d'annonces

Il existe de nombreux sites d'annonces permettant de consulter des offres de logement, ainsi que d'acheter tout type de biens entre particuliers (meubles, électroménager, automobile, vêtements...). Pour rechercher votre futur logement, ou vous équiper à faible coût, voici quelques sites internet donnés à titre indicatif.

leboncoin.fr

Sélectionner *Alsace*, puis dans *Toutes catégories*, cliquer ensuite sur *Immobilier* et choisir *Locations* ou *Colocations*

paruvendu.fr

Sélectionner *Immobilier* puis *Location*

vivastreet.com

Sélectionner *Immobilier* puis *Location immobilière*, choisir ensuite entre *Appartements vides* ou *Appartements meublés*

seloger.com

Sélectionner *Louer*

entrepaticuliers.com

Sélectionner *Filtres* puis *Location*

locservice.fr

Sélectionner les rubriques *Location*, *Colocation* ou *Étudiants*

Vigilance! ⚠️

Il est de votre responsabilité de vérifier le sérieux et la véracité de chaque offre. Ne faites aucun versement d'avance et soyez prudents dans vos visites.

↳ agences immobilières

Interface entre les propriétaires et les locataires, les agences immobilières peuvent également vous proposer des logements adaptés à vos besoins, en fonction de votre profil et de votre situation familiale. Il y a toutefois des frais de gestion à prévoir dont le montant équivaut généralement à un mois de loyer.

FNAIM

La Fédération nationale de l'immobilier regroupe les annonces d'un grand nombre d'agences immobilières.

↳ 8 RUE WODI, 67000 STRASBOURG | 03 88 32 51 30 | [FNAIM.FR](https://www.fnaim.fr) | [FNAIM-ALSACE.COM](https://www.fnaim-alsace.com)

↳ hébergements temporaires

Si vous êtes à Strasbourg pour un déplacement professionnel, un stage ou un examen et cherchez un hébergement de courte durée, ou si vous êtes dans l'attente d'accéder à votre futur logement et avez besoin d'être logé pour quelques jours, voici des solutions d'hébergement temporaire.

Hébergements de courte durée

Le Crous propose des chambres et des studios en résidences universitaires pour des séjours de quelques jours selon les disponibilités et à des tarifs attractifs. Les logements proposés sont généralement situés au sein de la résidence Gallia, du Bruckhof, ou des Alternants.

[CROUS-STRASBOURG.FR/SE-LOGER/JE-CHERCHE-UN-LOGEMENT/HEBERGEMENT-COURTS-SEJOURS-DES-LOGEMENTS-A-TARIF-CROUS-POUR-UNE-COURTE-DUREE](https://crous-strasbourg.fr/se-logger/je-cherche-un-logement/hebergement-courts-sejours-des-logements-a-tarif-crous-pour-une-courte-duree)

Auberge de jeunesse | Ciarus

↳ 7 RUE FINKMATT, 67000 STRASBOURG

03 88 15 27 88

[CIARUS.COM](https://www.ciarus.com)

Auberge de jeunesse | 2 Rives

↳ 9 RUE DES CAVALIERS, 67000 STRASBOURG

03 88 45 54 20 | STRASBOURG@HIFRANCE.ORG

[HIFRANCE.ORG/AUBERGES-DE-JEUNESSE/STRASBOURG-2-RIVES](https://www.hifrance.org/auberges-de-jeunesse/strasbourg-2-rives)



Auberge de jeunesse

The people Hostel 

↳ 7 RUE DE LA KRUTENAU, 67000 STRASBOURG

09 82 81 61 62

STRASBOURG@FRANCEHOSTELS.COM

THEPEOPLEHOSTEL.COM/FR/STRASBOURG



CODE PROMOTIONNEL VALABLE DU 01/07/25 AU

31/10/25 DIRECTEMENT SUR LE SITE INTERNET

OU SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF
D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ, CARTE ÉTUDIANT,
CERTIFICAT DE SCOLARITÉ, LETTRE D'ACCEPTATION,
LETTRE D'ACCUEIL PAR LE LABORATOIRE.

Appart'Hôtel | Citadines Kléber 

↳ 50-54 RUE DU JEU DES ENFANTS

67000 STRASBOURG | 03 90 22 47 00

STRASBOURG@CITADINES.COM

[DISCOVERASR.COM/FR/CITADINES/FRANCE/
CITADINES-KLEBER-STRASBOURG](http://DISCOVERASR.COM/FR/CITADINES/FRANCE/CITADINES-KLEBER-STRASBOURG)

Appart'Hôtel | City Résidence 

↳ 1 RUE DES MAGASINS, 67000 STRASBOURG

03 88 32 32 03 | STRASBOURG@CITYRESIDENCE.FR

[CITYRESIDENCE.FR/RESIDENCE/
STRASBOURG-CENTRE](http://CITYRESIDENCE.FR/RESIDENCE/STRASBOURG-CENTRE)

Appart'Hôtel | Appart'City 

↳ 11 RUE DE MOLLSHEIM, 67000 STRASBOURG

03 60 82 52 82

[APPARTCITY.COM/FR/DESTINATIONS/ALSACE/
STRASBOURG/STRASBOURG-CENTRE.HTML](http://APPARTCITY.COM/FR/DESTINATIONS/ALSACE/STRASBOURG/STRASBOURG-CENTRE.HTML)

Appart'Hôtel

SÉJOURS ET AFFAIRES KLÉBER

↳ 16 RUE HANNONG, 67000 STRASBOURG

03 90 23 65 36

STRASBOURG.KLEBER@SEJOURS-AFFAIRES.COM

[SEJOURS-AFFAIRES.COM/RESIDENCE-
HOTELIERE-APARTHOTEL-STRASBOURG-14.HTML](http://SEJOURS-AFFAIRES.COM/RESIDENCE-HOTELIERE-APARTHOTEL-STRASBOURG-14.HTML)

Appart'Hôtel | Adagio 

↳ 4 RUE DE LA HAUTE MONTÉE

67000 STRASBOURG

03 88 21 38 00 | H7123@ADAGIO-CITY.COM

[ADAGIO-CITY.COM/FR/HOTEL-7123-
APARTHOTEL-ADAGIO-STRASBOURG-PLACE-
KLEBER/INDEX.SHTML](http://ADAGIO-CITY.COM/FR/HOTEL-7123-APARTHOTEL-ADAGIO-STRASBOURG-PLACE-KLEBER/INDEX.SHTML)

Adagio Access | Petite France

↳ 27 RUE DE WASSELONNE, 67000 STRASBOURG

03 90 29 27 01 | H8446@ADAGIO-CITY.COM

[ADAGIO-CITY.COM/FR/HOTEL-8446-
APARTHOTEL-ADAGIO-ACCESS-STRASBOURG-
PETITE-FRANCE/INDEX.SHTML](http://ADAGIO-CITY.COM/FR/HOTEL-8446-APARTHOTEL-ADAGIO-ACCESS-STRASBOURG-PETITE-FRANCE/INDEX.SHTML)

Adagio Access | Illkirch

↳ 106 AVENUE DE STRASBOURG, 67400 ILLKIRCH

03 88 67 72 01 | H8406@ADAGIO-CITY.COM

[ADAGIO-CITY.COM/FR/HOTEL-8406-
APARTHOTEL-ADAGIO-ACCESS-STRASBOURG-
ILLKIRCH/INDEX.SHTML](http://ADAGIO-CITY.COM/FR/HOTEL-8406-APARTHOTEL-ADAGIO-ACCESS-STRASBOURG-ILLKIRCH/INDEX.SHTML)

Appart'Hôtel | Odalys Green

Marsh 

↳ 27-29 RUE DU MARAIS VERT, 67000 STRASBOURG

03 90 20 45 45

[ODALYS-VACANCES.COM/LOCATION-CAMPAGNE/
ALSACE-LORRAINE/STRASBOURG](http://ODALYS-VACANCES.COM/LOCATION-CAMPAGNE/ALSACE-LORRAINE/STRASBOURG)

Appart'Hôtel | Cerise 

↳ 5 RUE JOB, 67100 STRASBOURG

03 88 40 21 08

CERISE.STRASBOURG@EXHORE.FR

[CERISE-HOTELS-RESIDENCES.COM/
CERISE-STRASBOURG](http://CERISE-HOTELS-RESIDENCES.COM/CERISE-STRASBOURG)

Appart'Hôtel | Mon Tempô 

↳ 3 RUE DE KOENIGSHOFFEN, 67000 STRASBOURG

03 88 24 71 17

MONTEMPO.FR

Appart'Hôtel | Cap Europe Hôtel 

↳ 6 RUE DE BITCHE, 67000 STRASBOURG

03 88 24 81 24

CONTACT@CAP-EUROPE-HOTEL.COM

[FR.HOTELS.COM/HO247356/CAP-EUROPE-
STRASBOURG-FRANCE](http://FR.HOTELS.COM/HO247356/CAP-EUROPE-STRASBOURG-FRANCE)

Appart'Hôtel | La Grange City 

↳ 3 RUE DE KOENIGSHOFFEN, 67000 STRASBOURG

03 88 15 22 10

STRASBOURG@GROUPE-LAGRANGE.COM

LAGRANGE-CITY-STRASBOURG.COM



Dispositifs d'aides 
au *logement*

↘ aides financières

Bourses étudiantes

Il existe plusieurs bourses disponibles pour les étudiants. Vous pouvez consulter les critères d'attribution et les modalités d'accès auprès du Crous de Strasbourg. Le Crous gère le DSE (Dossier Social Étudiant) qui permet d'effectuer simultanément les demandes de bourse et de logement. D'autres informations utiles sont disponibles dans la rubrique Vos aides financières sur etudiant.gouv.fr

[CROUS-STRASBOURG.FR/BOURSES-ET-AIDES-](https://CROUS-STRASBOURG.FR/BOURSES-ET-AIDES-FINANCIERES)

[FINANCIERES](https://CROUS-STRASBOURG.FR/BOURSES-ET-AIDES-FINANCIERES)

Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) vous permet de bénéficier d'aide au logement :

- APL (Aide Personnalisée au Logement), ALS (Allocation de logement à caractère social),
- ALF (Allocation de logement à caractère familial). Nous vous conseillons d'effectuer votre demande dès votre arrivée en France, même si vous n'avez pas l'ensemble des pièces requises. Vous pourrez les transmettre plus tard.

[CAF.FR/ALLOCATAIRES/AIDES-ET-DEMARCHES/](https://CAF.FR/ALLOCATAIRES/AIDES-ET-DEMARCHES/DROITS-ET-PRESTATIONS/LOGEMENT/LES-AIDES-PERSONNELLES-AU-LOGEMENT)

[DROITS-ET-PRESTATIONS/LOGEMENT/](https://CAF.FR/ALLOCATAIRES/AIDES-ET-DEMARCHES/DROITS-ET-PRESTATIONS/LOGEMENT/LES-AIDES-PERSONNELLES-AU-LOGEMENT)

[LES-AIDES-PERSONNELLES-AU-LOGEMENT](https://CAF.FR/ALLOCATAIRES/AIDES-ET-DEMARCHES/DROITS-ET-PRESTATIONS/LOGEMENT/LES-AIDES-PERSONNELLES-AU-LOGEMENT)

Action Logement

Action Logement propose des dispositifs d'aide aux logements permettant de se porter garant pour les étudiants et les jeunes actifs :

- Visale, une garantie gratuite qui vous permet de couvrir les loyers et les charges en cas d'impayés. Elle fait office de caution auprès du bailleur sur visale.fr
- Locapass, un service gratuit qui vous permet l'avance ou le paiement du dépôt de garantie

↘ 2 AVENUE DE LA FORÊT-NOIRE

67000 STRASBOURG | 03 69 73 86 60

LOCAPASS.ACTIONLOGEMENT.FR

ACTIONLOGEMENT.FR



↘ organismes de conseil

Cap'Loji by Amitel

Cap'Loji est un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes. Il a pour but d'accompagner et de favoriser l'accès au logement des jeunes actifs et des personnes en voie d'insertion âgées de 18 à 30 ans dans le Bas-Rhin : publication d'annonces, conseils pour la recherche, constitution des dossiers administratifs, aide pour l'installation ou le déménagement.

CAPLOJI.EU

Adil 67

La mission de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (Adil) consiste à apporter un conseil qualifié et gratuit sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement. Des conseillers sont à votre écoute pour répondre à vos questions par téléphone ou sur rendez-vous.

↘ 5 RUE HANNONG, 67000 STRASBOURG

03 88 21 07 06

ADIL67.ORG

Adèle

Adèle, spécialiste du logement étudiant depuis 1997, référence un grand nombre de résidences étudiantes et universitaires dans toute la France. Elle apporte également des conseils gratuits sur la recherche d'un logement, les démarches administratives, et les aspects juridiques d'un contrat de location.

ADELE.ORG



Boite
à *outils*



↳ Lexique du logement

Ce lexique vous aidera à déchiffrer la lecture des annonces.

À savoir

↳ M2

Les surfaces d'habitation en France s'expriment en mètres carrés. L'indication de la surface est souvent accompagnée de la mention « loi Carrez » ; c'est le nom de la loi en France qui régit les surfaces prises en compte dans le métrage d'une habitation. Les surfaces indiquées dans les annonces immobilières correspondent à la surface habitable (+1,80 m de hauteur). La superficie minimum réglementaire, quel que soit le logement, est de : 9 m² pour 1 personne, 16 m² pour deux personnes, puis 9 m² par personne supplémentaire.

↳ STUDIO

Pièce unique composée d'une cuisine, d'une salle de bain, de toilettes. Taille moyenne 20m².

↳ T1 OU F1 BIS

Une pièce, une cuisine, une salle de bain, des toilettes. Taille moyenne 30 m².

↳ T2 OU F2

Deux pièces, une cuisine, une salle de bain, des toilettes. Taille moyenne 40 m².

↳ T3 OU F3

Trois pièces, une cuisine, une salle de bain, des toilettes. Taille moyenne 55 m². Le T ou le F suivi d'un numéro indique le nombre de pièces. Selon les cas, la cuisine peut être incluse dans une des pièces, ou être indépendante.

↳ ASSURANCE HABITATION

Assurance qui permet de couvrir les éventuels dégâts (dégâts des eaux, incendie, etc.) survenus dans le logement ou causés à un autre logement. **Elle est obligatoire.** Il est possible de souscrire cette assurance auprès d'une société d'assurance, d'une banque ou auprès de mutuelles étudiantes. Elle inclut souvent la responsabilité civile.

↳ BAIL OU CONTRAT DE LOCATION

Contrat signé entre le locataire et le bailleur. Il établit **les droits et les obligations** de chacun et les termes de la location (durée, prix, charges locatives mensuelles, préavis, montant du dépôt de garantie, modalités de renouvellement). Pour la colocation, soit un seul contrat est signé par plusieurs personnes, soit le propriétaire établit plusieurs contrats individuels.

↳ CHARGES LOCATIVES MENSUELLES

Frais liés au logement comprenant l'entretien des espaces communs (ascenseur, cage d'escalier, espaces verts, gardiennage, nettoyage des parties communes, etc). Les charges peuvent être incluses dans le prix du loyer ou précisées dans le contrat de location. Ne pas les confondre avec les frais de consommation énergétique tels que l'eau, l'électricité et le gaz, facturés par des organismes indépendants.

↳ CESSATION OU RUPTURE DE BAIL

Le locataire peut mettre fin à son bail à tout moment à condition de respecter **la durée de préavis** stipulée dans son contrat de location. Le préavis doit être signifié au bailleur par l'envoi d'un courrier postal par « recommandé avec accusé de réception ».

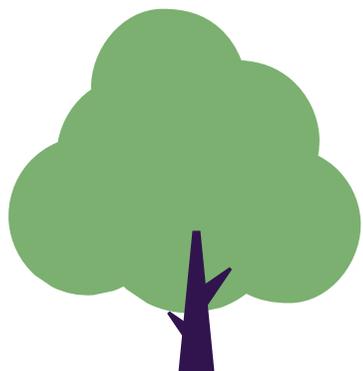
↳ COLOCATION

Partage d'un logement (meublé ou non), du loyer et des charges avec d'autres personnes colocataires. Il existe deux types de bail dans le cas d'une colocation :

- Les locataires apparaissent tous sur le même bail. Le propriétaire peut ajouter une clause de solidarité permettant qu'en cas d'impayé de l'un des colocataires, les autres colocataires sont tenus responsables et doivent s'acquitter du loyer impayé.
- Chaque locataire dispose de son propre contrat de location pour la location d'une chambre dans un appartement. Il ne s'agit pas juridiquement d'une colocation. Il n'y a pas de clause de solidarité.

↳ DÉPÔT DE GARANTIE OU « CAUTION »

Somme d'argent versée au bailleur à la signature du contrat. Elle sera restituée au maximum dans les deux mois suivant le départ du locataire. La somme ne peut pas excéder un mois de loyer hors charges pour les logements non meublés, et deux mois pour les logements meublés. Elle peut être encaissée par le bailleur si des dommages sont constatés lors de l'état des lieux de sortie. Ils seront facturés au locataire sortant et le montant sera déduit du dépôt de garantie.



↳ ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

Il est établi avec le propriétaire lors de l'entrée dans le logement. Il a pour but de **constater l'état du logement à l'arrivée** et servira de référence lors de l'état des lieux de sortie. Il doit être réalisé en présence du locataire et du bailleur et signé conjointement. Si le logement est meublé, l'état des lieux doit être complété par un inventaire du mobilier.

↳ ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Il consiste à **vérifier si le logement n'a pas été dégradé** pendant la location. Un comparatif est fait avec l'état des lieux d'entrée. Si des dégâts sont constatés, le propriétaire peut retenir soit une partie du dépôt de garantie, soit la totalité, ou plus en fonction des dégradations constatées (sur présentation de devis ou facture). L'état des lieux doit être réalisé en présence du locataire et du bailleur et signé conjointement.

↳ GARANT

Nom donné à la personne physique (membre de la famille, ami, tiers) ou morale (entreprises, banques, associations) **qui s'engage à payer le loyer du locataire, en cas d'insolvabilité de celui-ci**. Le garant doit justifier de ses ressources soit par la présentation des trois dernières fiches de paie, soit en fournissant son dernier avis d'imposition.

↳ GARANTIE VISALE

Garantie gratuite pour tout étudiant entre 18 et 31 ans. Prise en charge des loyers en cas d'impayés ainsi que des dégradations locatives. Facilite l'accès aux logements du parc privé. Certificat délivré en 48h. Demande à faire en ligne.

[VISALE.FR](https://www.visale.fr)

↳ QUITTANCE DE LOYER

Reçu mensuel rédigé par le bailleur et justifiant du paiement du loyer. Elle peut servir de justificatif de domicile pour les démarches administratives (par exemple le titre de séjour). Elle est délivrée gratuitement sur demande (l'envoi du document peut en revanche être facturé).

↳ abrégations dans une annonce immobilière

abs.

FR absolu(ment)

ANG absolutely

AL

FR à louer

ANG for rent/ to let

anc.

FR ancien

ANG old (style)

a.p.d.

FR à partir de

ANG from

appt

FR appartement

ANG apartment

arr.

FR arrondissement

ANG area

asc.

FR ascenseur

ANG lift / elevator

AV

FR à vendre

ANG for sale

bcp

FR beaucoup

ANG much, many

b. ét. gén.

FR bon état général

ANG in good condition

bur.

FR bureau(x)

ANG study(ies), office(s)

c.c.

FR charges comprises

ANG charges included

ch.

FR chambre

ANG bedroom

chaud.

FR chaudière

ANG boiler/heater

ch.c.g.

FR chauffage central

au gaz

ANG gas central heating

€

FR euros

ANG euros

ent.

FR entièrement

ANG entirely, completely

es

FR escalier

ANG stairs

ét.

FR étage

ANG floor



exc.

FR excellent

ANG excellent

extr.

FR extraordinaire

ANG extraordinary, exceptional

FAI / FA

FR frais d'agence (inclus)

ANG estate agent's fees (included)

gar. 2 v.

FR garage 2 voitures

ANG 2-car garage

gar velo

FR garage vélo

ANG bicycle parking

gd

FR grand

ANG large, big

gren.

FR grenier

ANG attic

gren.amen.

FR grenier aménageable

ANG attic suitable for conversion

H / hono.

FR honoraires d'agence

ANG estate agent's fees



impec.

FR impeccable
ANG impeccable

int.

FR interphone
ANG Interphone / entry phone

jard.

FR jardin
ANG garden

kitch.

FR kitchenette (évier, plaques de cuisson et réfrigérateur dans la pièce principale)
ANG kitchen composed of a sink, a hotplate and a fridge in the main room

lav.

FR lavabo
ANG sink

liv.

FR living, salon
ANG living room

loyer CC

FR loyer charges comprises
ANG rent, all taxes included

meub

FR meublé
ANG furnished

mezz.

FR mezzanine
ANG mezzanine

moq.

FR moquette
ANG fitted carpet

nég.

FR négociable
ANG negotiable

pft ét.

FR en parfait état
ANG in perfect condition

pk 1 v.

FR parking 1 voiture
ANG 1-car parking

plac.

FR placard(s)
ANG cupboard(s)

prox.

FR à proximité de
ANG near, close

parq./pqt

FR parquet
ANG wooden floor

rad.

FR radiateur
ANG radiator

rdc

FR rez-de-chaussée
ANG ground floor

ren.

FR rénové
ANG renovated

sam

FR salle à manger
ANG dining room

sdb

FR salle de bain
ANG bathroom

sdd

FR salle de douche/
salle d'eau
ANG shower room

ss-s.

FR sous-sols, caves
ANG basement

st.

FR style
ANG style

terr.

FR terrasse
ANG terrace

TTC

FR toutes taxes comprises
ANG all taxes included

vis.

FR visite
ANG visit

vis.s/rdz-vs

FR visite sur rendez-vous
ANG visit by appointment

vue impr.

FR vue imprenable
ANG

↳ entrer dans le logement

Attention

Aux chèques de réservation et aux autres frais illégaux. Même si cette pratique se répand de plus en plus auprès des agences immobilières ou de certains bailleurs particuliers, il est interdit par la loi de demander un chèque de réservation.

Les dépenses à prévoir

Avant d'entrer dans un logement, il convient de faire une estimation des dépenses à prévoir, à savoir :

- Les frais de déménagement éventuels
- Les frais d'agence immobilière : environ 1 mois de loyer (le cas échéant)
- Le dépôt de garantie : 1 mois de loyer (hors charges)
- Le 1^{er} mois de loyer
- Les frais d'ouverture d'eau, de gaz, et l'abonnement électricité
- L'assurance habitation
- La souscription à un abonnement internet, télévision et/ou téléphone (si non inclus dans les charges locatives)
- Les charges locatives : frais engendrés par la mise à disposition de services collectifs à l'ensemble des résidents, l'entretien et l'usage de l'immeuble (électricité, eau et chauffage dans les espaces communs, ascenseur, gardiennage, ménage, espace verts, ordures ménagères, assainissement)
- Les frais de consommation énergétique : eau, électricité et/ou gaz consommé dans le logement loué (montant prélevé par des organismes indépendants comme par exemple ES Énergies Strasbourg)

Les charges locatives mensuelles peuvent déjà inclure les consommations énergétiques dans le logement loué, notamment quand le compteur n'est pas individuel mais commun pour tout l'immeuble. Certains propriétaires de logements meublés proposent parfois un forfait qui comprend l'ensemble des charges (eau, électricité, chauffage, abonnement internet) par souci de simplicité, même quand les compteurs sont individuels.



Attention LA LOI INTERDIT AU PROPRIÉTAIRE DE RÉCLAMER CERTAINS TYPES DE DOCUMENTS JUGÉS CONFIDENTIELS (EXTRAIT DE COMPTE BANCAIRE, ATTESTATION DE TENUE DE COMPTE BANCAIRE, ATTESTATION D'ABSENCE DE CRÉDIT, AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, COPIE DU CONTRAT DE MARIAGE OU DU CERTIFICAT DE CONCUBINAGE, DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL, EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE, ETC).

Les justificatifs obligatoires du dossier de location

Avant la signature du bail, le propriétaire (ou l'agent immobilier) a le droit de s'informer sur l'identité et la solvabilité de son futur locataire. Pour cela, il peut exiger certains documents du candidat locataire.

La plupart de ces documents concernent l'identité ou le niveau de ressources financières de la personne :

- Pièce d'identité française ou étrangère, en cours de validité : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour
- Justificatif de situation professionnelle : contrat de travail ou attestation de l'employeur, convention de stage, carte d'étudiant ou certificat de scolarité, ainsi que toute pièce récente attestant de l'activité professionnelle

- Justificatif de ressources financières : Les trois derniers bulletins de salaire (si l'on est salarié) ou deux derniers bilans d'activité (si l'on est un travailleur indépendant)
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité, attestation d'élection à domicile, attestation sur l'honneur de l'hébergeant...)

Les discriminations pour l'accès au logement sont interdites sous peine de poursuite pénale. La loi interdit de pratiquer une discrimination liée entre autres à l'origine, la religion, les opinions politiques, le sexe, l'apparence physique, etc.

Le garant

En plus des justificatifs de ressources financières, le propriétaire peut exiger qu'un tiers se porte garant pour le locataire afin d'assurer le paiement des loyers en cas d'insolvabilité.

Le garant, également appelé « caution », est une personne physique (parents ou ami) ou morale (entreprise, banque, organisme public comme Action Logement) qui s'engage à payer le loyer et les charges locatives (ainsi que les éventuels intérêts en cas de retard) au cas où le locataire est en incapacité à faire face à ses obligations.

Il existe deux types de cautions :

- **La caution « simple »** : le bailleur fait d'abord appel au locataire avant de se retourner contre la personne se portant caution. Cette dernière ne pourra être sollicitée que si le locataire n'est pas en mesure de régler ses dettes locatives
- **La caution « solidaire »** : le propriétaire peut faire appel directement au garant dès le 1^{er} impayé, sans passer par le locataire. C'est le type de caution le plus répandu que choisit le bailleur. Les risques sont plus importants, car la personne se portant garante est au même niveau d'engagement que le locataire. Le propriétaire peut au choix s'adresser à l'un ou à l'autre et réclamer les sommes dues par le locataire

Toute personne se portant garante doit rédiger un document d'engagement appelé « acte de caution ». L'acte de caution doit comporter différentes mentions manuscrites :

- Le montant du loyer et les conditions de sa révision tels qu'ils figurent au contrat de location
- Une mention exprimant de manière explicite et non équivoque la nature et l'étendue de son obligation
- La reproduction de l'article 22-1 al. 2 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989
- La signature du garant.

Le bailleur est tenu de remettre à la personne garante un exemplaire du contrat de location. Le non-respect de ces formalités entraîne la nullité de l'engagement. N'hésitez pas à prendre des photos pour argumenter.



La signature du contrat de location (bail)

Pour tout type de location (nu ou meublé), le contrat de location ou «bail» fixe les règles qui vont régir l'occupation des lieux par le locataire, sa durée de séjour, les conditions de règlement du loyer, ainsi que les conditions de résiliation.

Le contrat de location doit donc obligatoirement comporter :

- Le nom et le domicile du propriétaire
- Les noms du ou des locataires (si colocation)
- La date de prise d'effet et la durée du bail
- La fonction du logement (résidence principale ou temporaire)
- La surface habitable du logement en m²
- La description du logement (maison ou appartement, nombre de pièces) et de ses équipements à usage privatif et commun
- Les informations sur le loyer, les charges locatives, le dépôt de garantie (montants, dates, périodicité de paiement)
- Les informations concernant les frais d'agence et d'état des lieux (le cas échéant)

Attention CERTAINES CLAUSES SONT INTERDITES DANS LE BAIL, APPELÉES CLAUSES ABUSIVES. IL S'AGIT PAR EXEMPLE D'ORDONNER LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES LOYERS, D'IMPOSER UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE POUR ASSURER LE LOGEMENT, DE DÉSIGNER AUTOMATIQUÉMENT LE LOCATAIRE COMME RESPONSABLE DE TOUTES LES DÉGRADATIONS SURVENUES DANS LE LOGEMENT... LE LOYER PEUT ÊTRE RÉVISÉ UNE FOIS PAR AN, EN FONCTION DE LA VARIATION DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS, SEULEMENT SI LE CONTRAT INCLUT UNE CLAUSE DE RÉVISION.

Le contrat de location doit être rédigé par écrit, daté et signé par les deux parties. Le bailleur et le locataire conservent chacun un exemplaire identique du bail et des documents signés.

L'état des lieux d'entrée

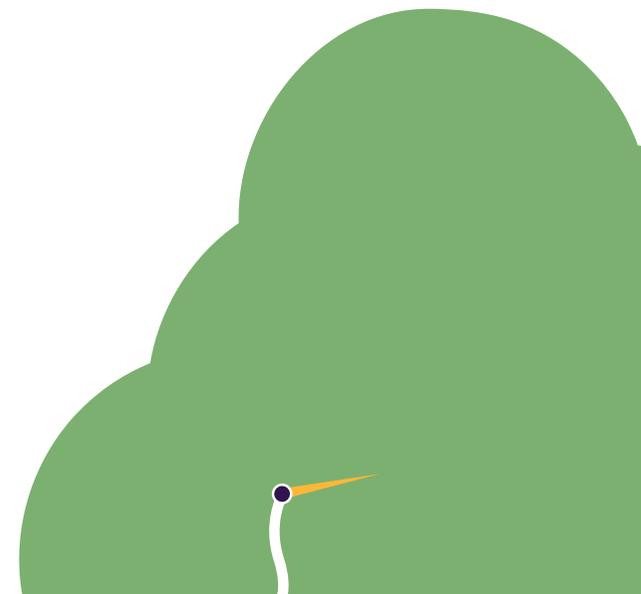
L'état des lieux est un document obligatoire qui décrit le logement loué. Il doit être joint au contrat de location. Il permet de comparer l'état du logement au début et à la fin de la location et de déterminer, en cas de réparations nécessaires, celles qui incombent au propriétaire et/ou au locataire.

Si le logement est meublé, un **inventaire** doit être joint à l'état des lieux. Il précise les équipements et le mobilier fournis, ainsi que leur état. Il est donc important avant toute installation de vérifier le bon fonctionnement des équipements (électroménager, chauffage, détecteurs de fumée...), ainsi que de relever les compteurs d'eau, d'électricité et de gaz.

Dans le cadre d'un contrat de location réalisée via une agence immobilière ou un professionnel, l'état des lieux d'entrée est payant. Le coût, calculé selon la superficie du logement, est partagé pour moitié entre le propriétaire et le locataire. L'état des lieux de sortie est cependant gratuit.

Il est de l'intérêt du locataire d'exiger qu'un état des lieux soit établi. En l'absence d'état des lieux, le locataire est présumé avoir reçu le logement en bon état, sauf s'il prouve le contraire ou s'il prouve que le bailleur est à l'origine du refus.

En tant que locataire, vous avez un droit de rectification de l'état des lieux d'entrée (dans un délai de 10 jours après la signature du document). Les rectifications sont à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.



L'assurance habitation

L'assurance habitation est obligatoire pour les logements, vides ou meublés. Le locataire doit fournir une attestation d'assurance au bailleur lors de la remise des clés, et une fois par an s'il en fait la demande.

Elle couvre le logement et les biens qui le composent contre les risques suivants : incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, catastrophe naturelle et tempête, bris de glace, attentats ou actes terroristes, ainsi que la responsabilité civile en cas de dommages causés aux tiers dans le cadre de la vie privée.

En dehors de ces principaux risques, votre assureur peut vous proposer en supplément toute une série de garanties qui peuvent être utiles, comme les frais de remise en état, les honoraires d'expert, l'assistance juridique, les frais de relogement, l'indemnisation en cas de dommages sur vos appareils électriques ou de vols.

Attention cependant aux exclusions prévues par votre assurance habitation, autrement dit aux événements non couverts ou aux conditions qui peuvent empêcher la couverture de fonctionner normalement. Par exemple, dans le cadre de la garantie incendie, un feu allumé volontairement par l'assuré (cheminée, barbecue) n'est pas pris en compte par certaines assurances. Il est important de lire attentivement les petites lignes du contrat.

Le tarif d'une assurance habitation doit généralement être payé pour une année, quelle que soit la durée effective de votre séjour.

↳ vivre dans le logement

**Électricité / gaz**

Pour ouvrir un compte d'électricité ou de gaz, vous aurez besoin des documents suivants :

- Votre bail de location
- Une pièce d'identité
- Le nom de l'ancien titulaire du contrat

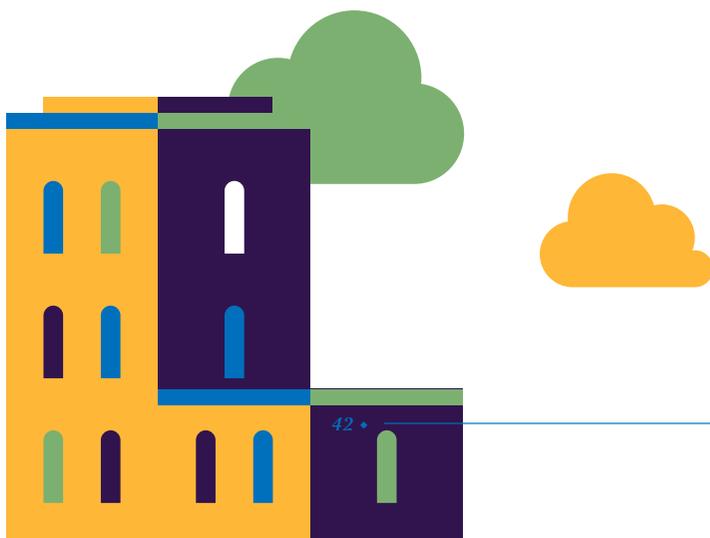
Le principal fournisseur d'électricité à Strasbourg est Électricité de Strasbourg (ÉS). Le principal fournisseur de gaz à Strasbourg est Réseau GDS (RGDS). Les autres fournisseurs sont dits alternatifs. Vous pouvez consulter le site de l'Union française des consommateurs, UFC Que Choisir [ufc.quechoisir.org](https://www.ufc.quechoisir.org)

Pour des raisons pratiques, il est vivement conseillé de garder le même fournisseur d'énergie que le locataire précédent. Lorsque vous emménagez, le branchement électrique et gazier doit être en place (cas le plus fréquent). Il faudra ensuite contacter ÉS ou RGDS afin de leur demander de vous abonner. La mise en service se fera alors dans les 48 heures.

Le réseau électrique français traditionnel est le même qu'en Europe, il a une tension de 220 V et une fréquence de 50 Hz. Les formes des prises de courant pouvant varier sensiblement par rapport à celles utilisées en France, il est possible d'acheter des adaptateurs.

Attention NÉANMOINS AUX TRANSFORMATEURS QUI ADAPTENT LA TENSION MAIS PAS LA FRÉQUENCE : ILS PEUVENT ENTRAÎNER DES DISFONCTIONNEMENTS DE VOS APPAREILS. POUR Y REMÉDIER, PROCUREZ-VOUS UN CONVERTISSEUR DÉLIVRANT UNE FRÉQUENCE DE 50 HZ.

Le tarif pour l'ouverture d'un compte d'électricité ou de gaz comprend les frais de mise en service. Vous paierez ensuite votre abonnement mensuel ainsi que votre consommation (par prélèvement automatique ou par internet) tous les deux mois, après réception de la facture. Pour le gaz, le tarif dépend de votre consommation moyenne, mais aussi de la localité de votre logement, de l'architecture du réseau d'alimentation et l'éloignement du réseau principal qui ne sont pas les mêmes d'une commune à l'autre.



Les compteurs sont relevés tous les 6 mois aux dates indiquées sur la première facture (appelée «facture-contrat»). Si vous êtes absent lors du passage du releveur, vous pouvez effectuer vous-même le relevé de vos compteurs. Il vous suffit pour cela de renvoyer gratuitement l'auto-relevé déposée à cet effet. Si ce relevé n'a pu avoir lieu, vous pouvez prendre rendez-vous avec votre prestataire. Pour tout renseignement complémentaire, merci de consulter directement les sites internet de fournisseurs d'énergie.

EDF.FR

PARTICULIERS.ENGIE.FR

Eau

Si vous avez un compteur individuel, il faut relever le compteur d'eau en présence de votre bailleur dès l'entrée dans le logement. Il se peut que votre consommation d'eau soit comprise dans vos charges.

Le compteur évalue votre consommation en m³. La moyenne nationale de consommation d'eau est de 50 m³ par an et par personne. Le tarif de l'eau dépend de chaque ville et de plusieurs critères (périmètre desservi, impôts et taxes, assainissement).

Par ailleurs, l'eau est **potable** partout en France (sinon, vous verrez la mention « eau non potable »), n'hésitez pas à la consommer.

Téléphone

Pour ouvrir une ligne de téléphone déjà existante, vous aurez besoin de :

- Votre bail de location,
- Une pièce d'identité,
- Le nom de l'ancien titulaire de la ligne ou l'ancien numéro

En général, la ligne fixe pourra être rouverte dans les 48 heures, et un numéro de téléphone (différent de celui de l'ancien locataire) vous sera attribué. Vous pouvez faire en sorte qu'il reste confidentiel en vous inscrivant sur la « liste rouge » (service payant).

Internet

En plus de la téléphonie, les services généralement proposés par les fournisseurs d'accès sont l'abonnement internet et l'accès à différentes chaînes de télévision.

Les principaux FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet) en France sont Free, Orange, SFR, et Bouygues Télécom. Pour vous renseigner sur les différents fournisseurs et leurs services, vous pouvez consulter le site de l'Union Française des Consommateurs, l'UFC Que Choisir quechoisir.org. Il est de votre responsabilité d'étudier avec précision les conditions et la tarification des offres proposées avant de vous engager.

Si vous apportez un téléphone de votre pays d'origine, il est important de vérifier qu'il est compatible avec le système français (norme DECT). Si vous ne voulez pas acheter un nouveau téléphone, plusieurs fournisseurs d'accès en proposent à la location.

Le nettoyage

À l'arrivée, votre logement est dans un état de propreté correcte. Il est de votre responsabilité de l'entretenir régulièrement et de le rendre propre à la sortie des lieux.

Pour vous aider à entretenir votre logement au quotidien, voici quelques conseils :

- Aérez votre logement au moins 10 min par jour. Ouvrez vos fenêtres
- N'oubliez pas de bien les refermer si vous devez vous absenter
- Dépoussiérez régulièrement les surfaces
- Nettoyez vos vitres. Balayez, aspirez et lavez le sol, y compris sous les meubles (lit, bureau, table)
- Détartrez l'ensemble de votre robinetterie, avec un produit détartrant ou du vinaigre blanc (économique et efficace). Frottez votre lavabo de l'intérieur et de l'extérieur avec ces produits
- Nettoyez et détartrez régulièrement votre douche/baignoire ainsi que vos WC.



- Ne pas utiliser des produits décapants ou contenant de l'ammoniaque. N'oubliez pas de nettoyer la grille d'évacuation de la douche (cheveux, poussières, etc). Nettoyez vos grilles de ventilation de temps en temps, si nécessaire à l'aide d'eau savonneuse ou de produit dégraissant (liquide vaisselle ou autre). Dégraissez vos plaques de cuisson avec un produit dégraissant ou du bicarbonate de soude. Nettoyez également votre évier pour éviter les traces de calcaire.
- La veille de votre départ : dégivrez votre frigo avant de le débrancher. Nettoyez-le à l'intérieur, à l'extérieur et en dessous. À faire en plus d'un nettoyage régulier intérieur.

Le tri des déchets

La collecte et le traitement des déchets dépendent de la commune ou de la communauté de communes de votre lieu d'habitation. En France, le tri des déchets se fait généralement en 2 catégories :

- Les déchets non recyclables, à jeter dans la poubelle « normale »
- Les déchets recyclables (papier, carton, plastique, verre, aluminium), à jeter dans des containers spécifiques, qui se distinguent souvent par une couleur différente (les couleurs peuvent varier d'une commune à l'autre).

- La collecte des déchets non recyclables se fait à domicile. Des camions bennes passent dans les rues pour vider les containers. Les containers doivent être sortis sur les trottoirs soit par les agents d'entretien, soit par les résidents de l'immeuble.
- En fonction de votre lieu d'habitation, il peut y avoir un jour de collecte pour les déchets recyclables. Si votre commune ne prévoit aucun ramassage des déchets recyclables, il existe des bacs collectifs par quartier, en général pour le verre, puis pour les autres déchets recyclables (collecte des déchets alimentaires). Il faudra dans ce cas que vous déposiez vous-même les déchets recyclables dans ces bacs.
- Les piles, les meubles (appelés « encombrants »), les appareils électroménagers, les peintures et autres produits toxiques, ainsi que les déchets « verts » (branches, herbe, bois...) ne se jettent pas dans la poubelle « normale ». Dans ce cas, il faudra vous rendre à la déchetterie de votre commune pour y déposer ces déchets, ou faire appel à un service de collecte à domicile dédié.

Pour les habitants de Strasbourg et des communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg, un document  **Consigne du tri** vous explique les règles de traitement des déchets à respecter.

↳ sortir du logement

Le préavis de départ

Vous pouvez à tout moment résilier le contrat de bail, à condition de respecter les délais de préavis réglementaires, ainsi que de payer le loyer pendant la durée du préavis. La demande de résiliation se fait par lettre recommandée avec accusé de réception.

Logement meublé

DURÉE DU BAIL

- 1 an, tacite reconduction, ou 9 mois si le locataire a le statut étudiant

DÉPÔT DE GARANTIE

- 2 mois de loyer (hors charge) maximum

PRÉAVIS POUR FIN DE BAIL PAR LE PROPRIÉTAIRE

- 3 mois minimum avant la fin du bail

PRÉAVIS POUR FIN DE BAIL PAR LE LOCATAIRE

- 1 mois minimum avant le départ

Logement non meublé

DURÉE DU BAIL

- 3 ans, tacite reconduction

DÉPÔT DE GARANTIE

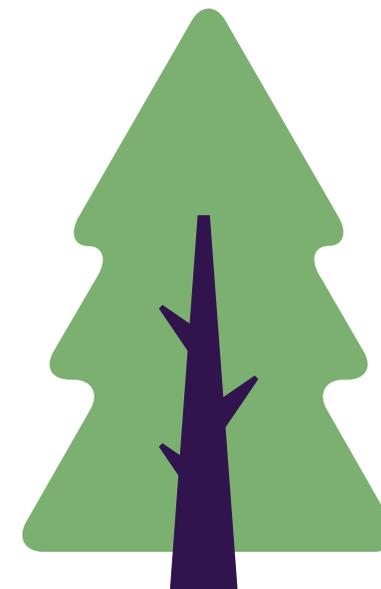
- 1 mois de loyer (hors charge) maximum

PRÉAVIS POUR FIN DE BAIL PAR LE PROPRIÉTAIRE

- 6 mois minimum avant la fin du bail

PRÉAVIS POUR FIN DE BAIL PAR LE LOCATAIRE

- De 1 à 3 mois avant le départ (selon conditions)



↳ signaler son départ

- Prévenir par écrit le propriétaire de son désir de quitter le logement, en principe 1 mois avant la fin du bail dans le cas d'un logement meublé ou 3 mois avant la fin du bail dans le cas d'un logement vide. Respecter le préavis prévu au bail en cas de départ anticipé (cf. *Le préavis de départ* page 47)
- Indiquer votre nouvelle adresse au propriétaire ou à l'agence immobilière lorsque vous quittez le logement afin de pouvoir vous contacter ou vous transmettre des documents vous concernant après votre départ.
- Pensez à la réexpédition et au suivi de votre courrier postal
- Résiliez ou faites migrer vos différents abonnements (électricité, gaz, internet, téléphone) ainsi que votre assurance habitation
- Informez votre centre des impôts de votre nouvelle adresse
- Pour les ressortissants hors Union Européenne, en cas de déménagement dans une autre ville de France, vous devez prévenir la Préfecture de votre nouvelle localité.

↳ état des lieux de sortie

L'état des lieux de sortie est effectué le jour de la sortie du logement avec le propriétaire (ou l'agent immobilier) afin de comparer l'état du logement au début et à la fin de la location. Il permet de constater les éventuelles dégradations le cas échéant, et de déterminer, dans le cas où des réparations sont nécessaires, celles qui seront prises en charge par le propriétaire et/ou le locataire.

Une partie du dépôt de garantie peut être déduite au titre des loyers, des charges, des réparations locatives ou des dégradations dont le locataire pourrait être tenu responsable. Vous limitez les risques en nettoyant le logement et en effectuant les réparations qui vous incombent (trous dans les murs...).

Si aucun dommage n'est constaté dans le logement lors de l'état des lieux de sortie, le propriétaire doit rembourser au locataire la totalité du dépôt de garantie.

Le dépôt de garantie doit être restitué dans un délai maximal de :

- 1 mois si l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée
- 2 mois si l'état des lieux de sortie révèle des différences avec l'état des lieux d'entrée

Le délai commence à partir du jour de la restitution des clés par le locataire qui peut les remettre soit en mains propres au bailleur ou à son mandataire (l'agent immobilier), soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Si nécessaire, vous pouvez conserver votre compte bancaire français pendant ce délai afin que la somme puisse y être transférée.

Si le propriétaire vous réclame des frais de remise en état du logement, ceux-ci doivent être justifiés par des devis ou des factures à l'appui. Certains dégâts peuvent vous être imputables (trous dans les murs, dégradations, manque d'entretien...), mais en aucun cas l'usure due à la vétusté du mobilier et des équipements.

L'état des lieux de sortie doit être signé par le propriétaire et le locataire. Chacun en conserve un exemplaire identique.



